



**EXAMEN PROFESSIONNEL POUR LE RECRUTEMENT DANS LE GRADE DE
SECRETAIRE D'ADMINISTRATION DE CLASSE SUPERIEURE
DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS**

SESSION 2020

Mardi 12 mars 2019

L'épreuve écrite d'admissibilité notée de 0 à 20 consiste à traiter un cas pratique, destiné à mettre le candidat en situation de travail, à partir d'un dossier, qui est assorti de questions. Ce dossier, à caractère administratif, ne pouvant excéder trente pages, peut comporter des graphiques et des données chiffrées (durée : 3 heures).

Important :

Vous devez écrire uniquement sur la copie d'examen qui vous a été remise et sur les **intercalaires qui vous seront distribués si besoin.**

Si vous utilisez des feuilles intercalaires vous devez inscrire la pagination en haut à droite de chaque feuille et reporter votre numéro de « code à barres ».



Sous peine de nullité, votre copie et vos intercalaires, ne doivent en aucun cas être signés ou comporter un signe distinctif permettant l'identification du candidat (signature, nom, paraphe, initiales, symbole, ...).

Vous devez écrire à l'encre bleue ou noire – pas d'autre couleur – sous peine de nullité car cela peut s'apparenter à un signe distinctif.

Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie.

Le dossier contient 29 pages

SUJET :

Vous êtes secrétaire administratif auprès d'un chef d'établissement d'enseignement secondaire. Celui-ci doit présenter, lors d'une réunion d'information avec les parents d'élèves de l'établissement, la réforme du baccalauréat dont l'application est prévue à compter de la session 2021, et ses conséquences sur les enseignements dispensés au sein du lycée.

Dans cette perspective, il vous demande de rédiger, à son attention, une note d'information présentant, notamment, les objectifs, les modalités et les impacts de cette réforme.

En annexe, il vous demande d'établir une liste prévisionnelle des questions que seraient susceptibles de poser les parents d'élèves au cours de la réunion.

Pour mener à bien ce travail, vous disposez des documents ci-après.

LISTE DES DOCUMENTS

Document 1 : « Réduction des dépenses : Blanquer annonce un nouveau baccalauréat pour 2021 » – RT France – 16 octobre 2017 (1 page)

Document 2 : « Un bac rénové « moins cher » pour éviter « le gâchis » humain et financier » – Marie-Christine Corbier - Les Echos – 24 janvier 2018 (1 page)

Document 3 : « Rapport Mathiot : quel impact sur le métier enseignant ? » - François Jarraud - Le café pédagogique – 24 janvier 2018 (3 pages)

Document 4 : « Réforme du bac : les lycéens sont-ils suffisamment armés pour le « grand oral » ? - Europe 1 – 24 janvier 2018 (3 pages)

Document 5 : « Interview de Christian Forestier, ancien recteur » - Blog Institut Montaigne Education / Recherche – 15 février 2018 (2 pages)

Document 6 : « Réforme du bac et du lycée : ce qui va changer » - service-public.fr – 27 février 2018 (2 pages)

Document 7 : « Réformes du bac et du lycée : l'analyse de Pascal Balmand, secrétaire général de l'Enseignement catholique » – enseignement-catholique.fr – 1^{er} mars 2018 (5 pages)

Document 8 : « Le sénateur de l'Isère Michel Savin juge « inacceptable » la suppression de l'option sport au bac » – placegrenet.fr – 21 novembre 2018 (1 page)

Document 9 : « Sur le terrain, les difficultés du chantier de la réforme » – Violaine Morin - Le Monde – 22 novembre 2018 (2 pages)

Document 10 : « Ce que disent les professeurs des projets présentés » – Le Monde – 22 novembre 2018 (3 pages)

Document 11 : « Réforme du lycée : questions sur la nouvelle liberté de choix » – Le Figaro – 19 décembre 2018 (2 pages)

Document 12 : « Dans la salle des profs, les interrogations fusent » – Le Figaro – 19 décembre 2018 (2 pages)

Document 13 : « Réforme du bac : démêler le vrai du faux » - bfmtv.com - 19 décembre 2018 (2 pages)

« Réduction des dépenses : Blanquer annonce un nouveau baccalauréat pour 2021 » – RT France – 16 octobre 2017

Le ministre de l'Education nationale Jean-Michel Blanquer a confirmé qu'une réforme en profondeur du baccalauréat était prévue pour 2021, notamment afin d'en réduire le coût.

Parmi les pistes possibles : une réduction à quatre épreuves principales.

L'austérité budgétaire mise en place par le gouvernement d'Edouard Philippe n'épargnera pas l'école. Invité sur le plateau de BFMTV le 16 octobre, le ministre de l'Education nationale Jean-Michel Blanquer a annoncé qu'il envisageait une réforme du baccalauréat pour 2021.

La refonte de l'épreuve annoncée par le ministre vient confirmer ce qu'avait déjà évoqué le Premier ministre Edouard Philippe en juillet, lors de sa déclaration de politique générale. Il avait alors clairement expliqué que cette réforme visait notamment à faire des économies. « Nous dépensons bien plus que les autres pays pour le lycée, notamment parce que notre système est rigide et conçu autour du baccalauréat », avait-il martelé face aux députés.

La question du coût de l'épreuve fait débat : si la rue de Grenelle avance celui de 500 millions d'euros, nombre de syndicats ont toujours accusé le ministère de maquiller les chiffres. Une étude publiée en 2013 par le principal syndicat de chefs d'établissement évoquait la somme de 1,5 milliard d'euros. A titre de comparaison, l'Italie dépense environ 70 millions d'euros pour organiser un examen équivalent.

Une promesse commune à Macron, Fillon et Hollande

De son côté, Jean-Michel Blanquer a assuré qu'une « concertation » débiterait dans peu de temps et qu'elle permettrait de dégager de grands axes de réforme pour 2018. Mais le programme d'Emmanuel Macron avançait déjà quelques pistes. L'objectif : diminuer drastiquement le nombre d'épreuves pour ne retenir que quatre matières principales. Le contrôle continu serait alors intégré à la note finale.

De telles mesures figuraient d'ailleurs dans le programme de François Fillon, qui pointait également du doigt le coût jugé trop élevé de l'épreuve pendant la campagne présidentielle.

Ces mesures faisaient aussi partie du programme de François Hollande en 2012. Il n'avait finalement pas ouvert ce chantier lors de son quinquennat.

Jean-Michel Blanquer a également avancé la nécessité de faire du baccalauréat une épreuve plus équitable. « Des bacheliers, y compris parmi les plus méritants, se retrouvent exclus par tirage au sort des filières universitaires qu'ils ont choisies ! Où est l'égalité ? Où est le mérite ? Où est la République ? », s'est-il interrogé. Il n'a néanmoins pas précisé comment la réduction du nombre des épreuves devait permettre l'amélioration de l'orientation et de l'affectation des lycéens dans l'enseignement supérieur.

« Un bac rénové « moins cher » pour éviter « le gâchis » humain et financier » – Marie-Christine Corbier – Les Echos – 24 janvier 2018

Le rapport Mathiot a été remis ce mercredi au ministre de l'Education.

La réforme du bac sera présentée en Conseil des ministres le 14 février, à l'issue d'une concertation avec les syndicats.

Le bac renouvelé coûtera-t-il moins cher que l'actuel ? Il y a un an, en pleine campagne présidentielle, Emmanuel Macron assurait que « *plusieurs centaines de millions d'euros [pouvaient] être économisés "en corrigeant les « inefficacités » du baccalauréat. Faire des économies « n'est pas une fin en soi », assure Jean-Michel Blanquer. Le ministre de l'Education, qui a reçu mercredi le rapport de Pierre Mathiot sur la réforme du bac et du lycée, insiste davantage sur « les 60 % d'élèves qui ne réussissent pas leur licence en trois ans » que sur le coût pour justifier la réforme qu'il envisage. Il la présentera en Conseil des ministres le 14 février, après une concertation avec les syndicats.*

De 90 à 100 millions d'euros par an

« *La question du coût est une résultante, elle n'est pas un point de départ », affirme Jean-Michel Blanquer. « Si le bac est allégé, évidemment il coûtera moins cher, indique-t-il. C'est faire d'une pierre deux coups, c'est-à-dire simplifier la vie des uns et ne pas peser sur le contribuable inutilement. » Le ministre évoque même « un gâchis français » au regard « des coûts directs et surtout indirects du baccalauréat » : « Le mois de juin - pour ne pas dire une partie du mois de mai - est totalement désorganisé pour l'ensemble du pays, en tout cas pour les élèves du lycée et leur famille. Ce gâchis ne se chiffre pas seulement en euros, il se chiffre en temps d'apprentissage sacrifié et c'est surtout sous cet angle que nous le voyons. »*

Avec 2.900 sujets d'épreuves élaborés chaque année, 58 langues vivantes, 12 épreuves en moyenne par candidat, les coûts directs sont, rappelle l'agence spécialisée AEF, de 90 à 100 millions d'euros par an. Ils couvrent les frais de correction, le déplacement des enseignants ou encore l'indemnité pour le responsable du centre d'examen. S'y ajoutent les coûts indirects liés à la suppression d'un mois de cours pour les élèves de lycée qui, eux, se chiffrent à 1,43 milliard par an.

« Rien d'acté »

La concertation avec les syndicats se fera sur des bases fixées par Emmanuel Macron durant la campagne, à savoir quatre matières en contrôle terminal et le reste en contrôle continu, indique Jean-Michel Blanquer. « *Il n'y a rien d'acté aujourd'hui », assure-t-il. Le rapport Mathiot propose de mettre un terme aux actuelles séries (S, ES, L...) au profit de parcours disciplinaires marqués par des matières « majeures » et « mineures », censés permettre aux élèves de renforcer leurs connaissances dans des disciplines qu'ils choisiraient comme prioritaires.*

Les propositions de Pierre Mathiot, si elles sont retenues, auraient pour conséquence d'organiser les années des lycéens en semestres et non plus en trimestres. Ce qui pourrait conduire à une révision du statut des enseignants, dont les horaires sont aujourd'hui sur une base hebdomadaire (18 heures pour un certifié, 15 heures pour un agrégé), et non annuelle. Un sujet hautement inflammable.

« *Un sujet comme celui-là n'a pas vocation à se régler en trois semaines, rassure Jean-Michel Blanquer. Et ce n'est pas une conclusion inévitable [de la concertation] sur le baccalauréat. » Mais la question de la gestion des ressources humaines est bien « un chantier pour les mois et les années à venir », affirme-t-il.*

« Rapport Mathiot : Quel impact sur le métier enseignant ? » - François Jarraud - Le café pédagogique – 24 janvier 2018

On croit déjà tout savoir du rapport Mathiot qui sera publié le 24 janvier après midi par la mission chargée de la réforme du bac. Pourtant les questions les plus importantes sont encore dans l'ombre : celles qui concernent l'impact de la réforme sur le travail enseignant.

S'il est très probable qu'il y aura des pertes d'heures sensibles au lycée dès la rentrée 2019, la réforme du bac, qui impose un lycée modulaire, pourrait aussi changer radicalement le fonctionnement du lycée. La mise en place du libre choix par les élèves et d'une organisation en semestre pose des questions de fonds. Le nouveau lycée pourra-t-il tourner sans annualisation des services et en quoi celle-ci se traduirait-elle négativement pour les enseignants ? Comment avoir un enseignement progressif de la 2de à la terminale avec des semestres libres ? La classe survivra-t-elle au libre choix ? Ce qui se profile pourrait être en rupture avec ce que l'on appelle aujourd'hui l'école. Réponse le 24 à 15 heures dans nos colonnes.

Un bac allégé

Il suffisait de suivre les comptes rendus des auditions des associations professionnelles pour voir où allait le projet mené par Pierre Mathiot et, à travers l'organisation du nouveau bac, le nouveau lycée dessiné par la mission.

Que sait-on du nouveau bac général ? Les grandes lignes en ont été fixées par le président de la République durant sa campagne, ce qui leur donne une grande légitimité, et depuis peu de choses ont bougé.

Le nouveau bac devrait être très allégé, c'était une exigence de l'Elysée, même si l'on sait que diminuer le nombre d'épreuves a un impact sur les enseignements et au final augmente les inégalités. On devrait compter 4 épreuves finales et un grand oral. En première une épreuve de français et une majeure, en terminale une épreuve de philosophie et une majeure.

Le grand oral, qui pour le moment ne semble pas avoir de temps dévolu à sa préparation, ce qui augmentera là aussi les inégalités, supprimera les Travaux personnels encadrés (TPE). Il pourrait être pluridisciplinaire.

Un calendrier bouleversé

Le calendrier du bac sera transformé puisque les épreuves sur les majeures auraient lieu au printemps. Quant aux autres disciplines on ne sait pas encore comment elles entreront dans le calcul du bac. Contrôle continu ? Livret scolaire ? Contrôle en cours de formation (CCF) ? Ce sera une des surprises du 24 juin. Mais si on ne le sait pas c'est bien parce que ce sera un point secondaire.

On sait aussi peu de choses sur la nature des épreuves, en dehors du grand oral. L'approche gouvernementale est organisationnelle et non pédagogique. L'objectif est clairement d'avoir un bac moins couteux et plus facile à organiser au grand soulagement peut-être des chefs d'établissement.

La modularisation des enseignements

Ce bac réduit sert de base à un lycée modulaire. Deux grands principes animent ce lycée : le choix des couples de disciplines par les élèves, à l'image de ce qui existe en Grande Bretagne, et la semestrialisation.

Les élèves devraient en seconde suivre un tronc commun le premier trimestre et choisir des spécialités le second. En première et terminale, à côté du tronc commun, ils choisiraient une majeure et une mineure.

Le tronc commun comprendra probablement finalement les deux langues vivantes, les maths, l'histoire géo, le français ou la philosophie et l'Eps.

Les nouvelles filières

Pour le gouvernement cette nouvelle organisation doit permettre d'améliorer l'orientation par une spécialisation croissante.

Neuf filières sont annoncées mais le nombre pourrait grossir. Il semble aussi que le ministère va encourager les lycées à proposer des expérimentations de nouvelles filières de façon à augmenter la concurrence entre eux. Donc la liste n'est pas limitative et les demandes qui ont fleuri récemment devraient être satisfaites de cette façon.

Les neuf filières officielles sont maths - informatique, celle-ci devenant une discipline à l'ombre des forts en maths, maths physique chimie, maths SVT, maths SES, Sciences de l'ingénieur physique - chimie, lettres langues, lettres philosophie, lettres arts, et SES-histoire-géo. La réforme concerne aussi le lycée technologique mais on sait peu de choses sur lui.

Probablement on aura également des couples mineures-majeures correspondant aux grandes filières actuelles.

Des horaires en baisse

Les élèves suivraient 15 h de tronc commun en 2de et 1ère puis 12h en terminale.

S'ajouteraient 2 à 3 heures d'accompagnement à l'orientation (qu'il est question de donner aux régions).

Au total le volume d'enseignement devrait atteindre 25 heures hebdomadaires soit trois heures de moins par rapport au minimum actuel, souvent dépassé avec les enseignements optionnels.

C'est cette baisse des horaires qui a d'abord été soulevée par les professeurs. Par exemple les professeurs de Sciences économiques et sociales (SES) ont relevé qu'une majeure 2 ou 3 heures ça ne remplace pas les 5 à 6 heures de SES actuelles en 1ère. Globalement la baisse des horaires devrait permettre de récupérer plus de 20 000 postes, un appoint précieux pour un gouvernement qui s'est engagé à réduire le nombre de fonctionnaires.

Ce que veut dire l'annualisation

Mais la réforme est porteuse d'interrogations plus importantes. La division en semestre devrait s'accompagner d'enseignements totalement différents selon les semestres. Par exemple en 2de le tronc commun devrait être délivré au premier semestre le second étant consacré aux majeures mineures. En première et terminale les élèves pourront choisir des enseignements différents.

Comment rester dans un emploi du temps professeur hebdomadaire dans ce cas ? Cela sera très difficile pour ne pas dire impossible. Ce qui se profile c'est donc l'annualisation des services, un sacré piège pour les enseignants.

D'abord parce qu'il y a un écart entre le nombre d'heures d'enseignement théoriques et le nombre fait réellement. Par exemple un certifié ne fait pas réellement 648 heures (36 fois 18h) devant les élèves par an. Sur ces heures il faut retirer les jours fériés, les convocations officielles, les examens comme le bac qui diminuent le nombre d'heures de cours. Avec l'annualisation l'enseignant devra toujours 648 h de cours quoiqu'il arrive. La Cour des comptes recommande vivement l'annualisation où elle voit une mine d'emplois qui vont s'ajouter aux postes supprimés par la réduction des horaires.

Mais il y a pire encore. Si on annualise ce sera sur quelle base ? La question des 1657 heures dues inscrites dans le statut des fonctionnaires va être reposée. Des parlementaires, G.Longuet par exemple, s'en sont fait une spécialité. Là on va vers le doublement du temps d'enseignement pour le même prix et, bien sûr, dans les deux cas, vers la suppression des heures supplémentaires.

Quel avenir pour la classe ?

La semestrialisation sera mise en place car le gouvernement part du principe du libre choix par les élèves de leurs enseignements. Comment ce principe sera-t-il appliqué ? Les élèves devront-ils faire un choix pour deux ans ou pourront ils choisir librement tous les 6 mois ?

L'enjeu de la réponse à cette question c'est l'avenir de la classe, un cadre d'acquisition collective des savoirs qui est aussi un lieu de socialisation. Si la classe venait à disparaître ce serait pour les élèves les plus faibles un appel au décrochage important.

Pour les enseignants ce serait une redéfinition du métier. D'abord parce que les savoirs seraient totalement émiettés. Fini la marche progressive graduelle vers les épreuves du bac de la 2^{de} à la terminale. Chaque professeur n'aura plus à se soucier que d'élèves de passage, étudiant des séquences courtes avec un gros contrôle à la fin. Pour les savoirs et compétences disciplinaires, dont on sait bien qu'il faut du temps pour les acquérir quelle régression ce serait ! Il devra par contre passer du temps à tenter d'attirer des élèves face aux collègues...

Montée des inégalités

Une dernière question peut être posée à la réforme : celle des inégalités. Tout se cumule pour dire que c'est le dernier souci de ce ministère. Le ministère a fait le choix de réformer le lycée général et technologique indifféremment du lycée professionnel ce qui est déjà un choix alors que chez nos voisins on va vers des lycées intégrés. Mais la commission semble s'être peu intéressée aussi au lycée technologique pour qui on ne sait rien. Son approche est élitiste.

Elle ne s'intéresse qu'à 40% des élèves.

Le choix de réduire le nombre d'épreuves diminue le niveau d'exigences et pèsera contre les bacheliers faibles. Le libre choix a été vivement critiqué par des syndicats, comme le Snes, comme un outil de creusement des inégalités.

On le voit la réforme du bac n'est pas une réforme technique. Elle remet en question les progressions de ces dernières années et dessine un nouveau métier enseignants.

Serons-nous rassurés sur différents points le 24 janvier après la publication du rapport Mathiot ? Ce n'est pas sûr. Une réforme est toujours un art d'exécution et beaucoup va se jouer dans la façon dont les établissements appliqueront les textes.

« Réforme du bac : les lycéens sont-ils suffisamment armés pour le "grand oral" ? » – Europe 1 - 24 janvier 2018

Les pistes de la future réforme du baccalauréat sont dévoilées mercredi. Parmi les plus emblématiques : l'instauration d'une épreuve orale de 30 minutes.

Les futurs bacheliers devront davantage plancher à l'oral. Pierre Mathiot, ex-directeur de Sciences Po Lille, mandaté par le gouvernement pour élaborer la future réforme du baccalauréat, présente mercredi ses propositions, obtenues après avoir réalisé plus de 100 auditions de syndicats d'enseignants, fédérations de parents d'élèves ou associations de professeurs. Et parmi les principales pistes : la création d'une épreuve orale, dont le résultat comptera pour 15% de la note finale. La réforme doit entrer en vigueur en 2021. Ce qui laisse peu de temps pour revoir l'ensemble des pratiques d'un système encore beaucoup tourné vers l'écrit.

En quoi consiste la piste proposée par Pierre Mathiot ?

Pour l'heure, le baccalauréat fait la part belle à l'écrit, l'oral étant réservé aux épreuves de rattrapage, à certaines options et à l'une des deux épreuves de français, en première. À l'avenir, l'oral devrait compter pour 15% de la note finale. Cet oral pourrait, selon plusieurs sources, porter sur plusieurs matières interdisciplinaires, par exemple une majeure et une mineure. En clair, il s'agirait de plancher sur une question, un texte ou des documents croisant plusieurs matières, mais en rapport avec un thème étudié toute l'année.

Ce "grand oral" devrait durer 30 minutes. Il pourrait être préparé de manière collective, même si l'épreuve serait passée individuellement. Deux professeurs du lycée des candidats et une personne tierce – qui pourrait être un Conseiller principal d'éducation, par exemple - seraient chargés de le faire passer. Les élèves des actuelles filières générales et technologiques seraient concernés par cette épreuve, qui devrait avoir lieu au mois de juin.

L'oral est déjà travaillé... mais les élèves ont encore trop "la boule au ventre"

Mais le système éducatif français est-il prêt à donner une si large place à l'oral d'ici 2021 ? "Avec des exposés, des débats, des lectures de texte... Dans de nombreuses matières, comme le français, l'histoire ou les langues, les élèves s'entraînent déjà à l'oral", analyse pour Europe 1 Éric Charbonnier, spécialiste éducation à l'OCDE. "Mais on est encore dans un système anxigène, où, selon les classements internationaux, les élèves français sont ceux qui ont le plus peur de donner une mauvaise réponse. Ça n'incite pas à participer en classe, à parler en public. Il faut encore travailler cela tout au long de la scolarité, inciter les élèves à lever la main en classe, pour qu'arrivés au lycée, les élèves n'aient plus cette boule au ventre au moment de s'exprimer", poursuit le spécialiste, qui milite "pour une éducation positive, sans sanction lors d'une prise de parole d'un élève pendant la classe".

" Il ne s'agit pas d'un concours d'éloquence "

"Nous ne sommes pas suffisamment préparés", abonde Anaïs. Cette professeure de français du secondaire en Seine-et-Marne a remporté un prix d'éloquence organisé à la Sorbonne il y a quatre ans, juste avant de devenir enseignante. Elle se dit aujourd'hui "surprise de voir qu'autant d'élèves ont encore peur de parler en public". "En France, on est encore beaucoup dans une démarche de 'synthèse'. On demande aux élèves d'aller droit au but. Même en littérature, on leur demande d'être méthodique, presque scientifique. On ne réfléchit pas suffisamment à la forme, l'esthétique. Résultat : les élèves ne prennent pas suffisamment conscience que l'éloquence peut leur permettre de débattre, de faire adhérer à une idée, de convaincre", poursuit-elle.

Les enseignants insuffisamment formés ?

Certes, le ministère de l'Education nationale recommande déjà aux enseignants de multiplier les formes d'apprentissage de l'oral. "On organise des débats, sur le permis à 16 ans, la peine de mort (en partant de l'œuvre de Victor Hugo par exemple). Lors d'une lecture de pièce de théâtre, j'essaie de la faire jouer aux élèves, voire de leur faire réécrire le texte pour qu'il se l'approprie. Et le plus important, c'est de ne jamais dire que ce qu'ils font est nul, de travailler leur confiance. Ces exercices ne sont jamais notés, donc jamais sanctionnés", témoigne Anaïs. Reste que cette passionnée de rhétorique a acquis ces petites astuces et le goût de la rhétorique par elle-même, dans le cadre des classes plus restreintes de la fac de littérature. Et tous les enseignants ne sont pas forcément formés à cela. "La formation des enseignants prépare mieux à la connaissance de la discipline qu'à la pédagogie et à la rhétorique", regrette Eric Charbonnier.

Au-delà de la formation, les enseignants craignent de ne pas avoir suffisamment de temps pour entraîner les élèves. Car s'exercer à l'oral requiert des heures de cours à part entière. Et les syndicats craignent que les deux heures hebdomadaires de "méthodologie" (qui ne doivent pas servir qu'à ça) proposées par Pierre Mathiot ne suffisent pas. "Les compétences orales sont importantes pour la réussite dans l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle. Mais il faudra que les enseignants aient vraiment du temps pour le préparer en amont", estime Claire Krepper, du syndicat SE-Unsa (minoritaire). Une exigence aussi soulignée par Catherine Nave-Bekhti, secrétaire générale du Sgen-CFDT: "si on n'a pas le temps de le travailler en classe, on peut créer des inégalités" entre les élèves naturellement bon à l'oral et les autres.

La réforme voulue par Pierre Mathiot s'inspire, selon plusieurs observateurs, de l'organisation du baccalauréat en Italie, où l'oral vaut pour 30% de la note finale. Chez nos voisins transalpins, l'expression orale est travaillée tout au long de la scolarité, et l'exercice du bac particulièrement préparé au lycée. Aussi, et surtout, "il ne s'agit pas d'un concours d'éloquence", insiste Eric Charbonnier, de l'OCDE. "Les élèves doivent rédiger une sorte de rapport, de mémoire, en fonction du thème de l'épreuve. Et la capacité à synthétiser, à faire rejaillir les notions importantes, est davantage notée que la rhétorique. Je pense que l'on se dirige vers ça en France et qu'il faut arrêter d'utiliser l'expression 'grand oral', quelque peu anxiogène", conclut-il.

Le saviez-vous ? A l'origine, le bac se passait à l'oral

Les épreuves de baccalauréat n'ont pas toujours laissé autant de place à l'écrit. En 1809, date de sa première édition, les épreuves du bac consistaient en des entretiens autour d'une discipline, avec des professeurs d'université. La première épreuve écrite (facultative) n'est apparue qu'en 1830, avant de devenir obligatoire et de se généraliser dix ans plus tard. "On prend alors conscience qu'un exposé solide vient avant tout de la maîtrise de l'écrit. Et que l'oral vient confirmer l'écrit", explique Albert-Jean Mougin, vice-président du Snalc (Syndicat national des lycées et des collèges), cité par Le Figaro. La tendance semble être en train de s'inverser.

« Interview de Christian Forestier, ancien recteur » - Blog Institut Montaigne Education / recherche - 15 Février 2018

Au lendemain de la présentation du projet de réforme du baccalauréat, Christian Forestier, ancien recteur, réagit aux annonces faites par Jean-Michel Blanquer et analyse les potentielles conséquences d'une telle réforme.

Que pensez-vous du projet de réforme du bac présenté mercredi 14 février par le ministre de l'Éducation nationale ? Va-t-il trop loin, ou au contraire pas assez ?

Ce projet de réforme va dans le bon sens puisqu'il œuvre à la simplification du bac et à sa modernisation. Il est cohérent avec le rapport Mathiot remis à Jean-Michel Blanquer le 24 janvier dernier, bien que de loin moins ambitieux.

En effet, **le contrôle continu n'est finalement pas aussi valorisé qu'attendu, puisque le livret scolaire ne compte que pour 10 % de la note finale, ce qui, à mon avis, est insuffisant.** Le reste consiste davantage en une meilleure répartition des examens dans le temps. Certes, cela permet d'échapper aux critiques sur le risque d'inégalités de notation entre les lycées, mais l'objectif d'allègement du poids des examens dans la note du bac n'est pas atteint. C'est dommage, car la plate-forme Admission Post-Bac (APB) avait pourtant prouvé que les livrets scolaires étaient généralement représentatifs du niveau des élèves, les affectations avant le passage du bac étant in fine peu bouleversées par les résultats du bac.

Un deuxième point me préoccupe : la possibilité offerte à beaucoup d'élèves (trop), d'obtenir un baccalauréat général en ayant arrêté tout enseignement de mathématiques à la fin de la classe de seconde. Cette mesure, quelques jours après la remise de l'excellent rapport Villani-Torossian, ne va pas dans le bon sens. Pensons notamment à tous ces bacheliers qui se destinent à être professeurs des écoles. **Par ailleurs, je trouve excellente l'idée d'ajouter au tronc commun un enseignement dit d'"humanités scientifiques et numériques"**. C'est en effet une très bonne mesure, sous réserve de voir le contenu de cet enseignement, et de savoir qui en aura la responsabilité.

D'une façon plus générale, je suis préoccupé depuis longtemps par le déclin observé dans notre lycée et dans l'enseignement supérieur de l'enseignement des sciences physiques et des sciences de l'ingénieur. Bien sûr ce problème concerne la plupart des pays développés, à l'exception des pays asiatiques - ce n'est pas pour autant rassurant. On a reproché à la série S de contraindre des élèves de faire des sciences alors qu'ils n'en avaient pas le goût, ce qui était évidemment problématique. Mais faut-il pour autant aller systématiquement dans le sens du goût des élèves ?

Par ailleurs, il me semble que **les annonces faites sur la voie technologique doivent être précisées.** Personnellement, j'ai toujours été favorable à un rapprochement de la voie générale et de la voie technologique.

Quelles seront les conséquences de cette réforme sur l'organisation actuelle du lycée ?

Je ne pense pas que cette réforme aura de conséquences majeures sur l'organisation actuelle du lycée, sous réserve que celui-ci ait une taille critique, afin de pouvoir offrir un large spectre de choix de matières aux élèves. Par ailleurs, notre lycée conservera son organisation rigide, avec un emploi du temps hebdomadaire quasiment fixe ! Le plus important est d'observer que cette réforme ne va pas fondamentalement modifier le coût du lycée.

Or il faut rappeler que nous avons un des lycées les plus chers du monde, alors que notre enseignement primaire et notre enseignement supérieur sont eux insuffisamment financés.

Cette réforme va-t-elle, selon vous, permettre de mieux préparer les lycéens à l'enseignement supérieur et au monde professionnel ?

Notre lycée a la réputation justifiée d'être extrêmement scolaire et de laisser peu de place au travail autonome et en équipe des élèves, ce qui explique pour partie les difficultés qu'ils rencontrent dans l'enseignement supérieur. Cela changera-t-il avec l'application de cette réforme ? C'est dans cet esprit que **je suis très favorable à la mise en place d'une épreuve d'oral portant sur un projet préparé depuis la classe de première** annoncée par le Ministre.

En effet une telle épreuve devrait inciter les élèves à nourrir un projet qui leur est propre sur le long terme et donc de les responsabiliser, et encourager le développement de compétences utiles à la poursuite d'études et à leur insertion.

« Réforme du bac et du lycée : ce qui va changer » – service-public.fr - 27 février 2018

Le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, a présenté les grandes lignes de la réforme du baccalauréat général et technologique et les évolutions du lycée au Conseil des ministres du 14 février 2018.

Afin d'accorder davantage de place au travail du lycéen au cours de la première et de la terminale, le baccalauréat nouvelle formule introduit une part de contrôle continu qui pèsera pour 40 % de la note finale et prévoit 4 épreuves en terminale, dont un grand oral devant un jury, qui compteront pour 60 % de la note finale. Le futur baccalauréat sera en vigueur pour la session 2021.

Baccalauréat 2021 : ce qui change, ce qui est maintenu

Les élèves actuellement en troisième et qui entreront donc en seconde à la rentrée 2018 sont concernés par cette réforme et inaugureront la nouvelle mouture du baccalauréat en 2021.

Voici les principales dispositions :

- les épreuves anticipées de français (un écrit et un oral) en fin de première sont maintenues mais seront revisitées ;
- un contrôle continu (40 % de la note finale) : épreuves communes organisées au cours des années de première et de terminale de type « *bac blanc* » comptant pour 30 % et notes des bulletins scolaires de première et de terminale (10 %) ;
- 4 épreuves en terminale (60 % de la note finale) : 2 épreuves écrites sur les disciplines de spécialité choisies par l'élève, au retour des vacances de printemps ; l'écrit de philosophie et un oral devant un jury, fin juin ;
- le bac est obtenu à partir d'une moyenne générale de 10/20, il n'y a pas de note éliminatoire ;
- le système actuel de compensation et de mentions est maintenu ;
- l'oral de rattrapage est maintenu.

Nouvelle organisation des enseignements

Pour préparer les élèves à ce nouvel examen, l'organisation du lycée va être progressivement modifiée. La voie technologique conserve son organisation en séries. En revanche, les séries L (littéraire), ES (économique et sociale) et S (scientifique) de la voie générale sont supprimées et remplacées par des spécialités que les élèves devront choisir en entrant en première.

La voie générale comprendra :

- un socle de culture commune (français, philosophie, histoire-géographie, langues vivantes...) ;
- des disciplines de spécialité (mathématiques, sciences de la vie et de la terre, sciences économiques et sociales, arts...). L'élève devra choisir trois disciplines en première et deux en terminale parmi les trois suivies en première ;
- un temps dédié à l'orientation et à l'accompagnement pour préparer dès la seconde les choix de parcours puis le choix des études supérieures ;
- des enseignements facultatifs.

De nouvelles disciplines voient le jour comme les humanités scientifiques et numériques dans le socle commun ; géopolitique et sciences politiques, sciences informatiques et numériques dans les spécialités.

Les étapes de la réforme

- rentrée 2018 : les élèves de seconde passent un test numérique de positionnement afin d'évaluer leurs compétences en français et en mathématiques ;
- rentrée 2019 : introduction des spécialités. Les élèves de première doivent en choisir trois. Leurs notes des bulletins scolaires sont prises en compte pour le bac et ceux-ci passent deux sessions d'épreuves ponctuelles, en janvier et en avril ;
- rentrée 2020 : les élèves qui entrent en terminale choisissent deux spécialités parmi les trois suivies en première. En décembre, de nouvelles épreuves sur toutes les matières comptent pour le bac. Au retour des vacances de printemps, les élèves passent les deux épreuves de spécialités. En juin, ils passent l'épreuve écrite de philosophie et l'oral sur un projet interdisciplinaire choisi par l'élève et préparé dès la classe de première

« Réformes du bac et du lycée : l'analyse de Pascal Balmand, secrétaire général de l'Enseignement catholique » – enseignement-catholique.fr – 1^{er} mars 2018

Pascal Balmand, secrétaire général de l'Enseignement catholique, partage ici son analyse de la réforme du baccalauréat et son impact sur le lycée.

« Comme toute modification d'une telle envergure, la réforme du baccalauréat et avec elle celle du lycée général peuvent susciter des réactions diverses, allant du rejet pur et simple à l'adhésion la plus totale, en passant par tous les stades intermédiaires.

L'important consiste cependant à garder raison : les enjeux de l'école requièrent un effort d'analyse rationnelle, et non la facilité de la pensée binaire – qui n'est pas une vraie pensée.

Cela vaut d'autant plus que, ni en amont ni en aval, nous ne nous trouvons à proprement parler dans un calendrier d'urgence.

- D'une part, le neuf se nourrit d'une réflexion déjà ancienne, marquée par exemple en leur temps par le rapport Gaudemar, le projet de réforme Darcos ou le rapport Descoings. Et il s'appuie sur tout un travail de concertation, celui de Pierre Mathiot d'abord, celui de Jean-Michel Blanquer et de son équipe ensuite.

- D'autre part, nous avons un peu de temps devant nous. Diverses questions restent ouvertes, et je m'en réjouis, car cela prouve qu'il y a bien de la place pour la réflexion et pour la concertation. Le calendrier proposé est le suivant : en mars - avril 2018, une nouvelle phase de consultation ministérielle autour des modalités de mise en œuvre de la réforme ; en même temps et jusqu'à leur parution annoncée pour décembre 2018, le travail d'élaboration des nouveaux programmes du lycée ; en septembre 2018, une nouvelle classe de seconde dont les contours ne seront pas bouleversés par rapport à ce que nous connaissons déjà ; en septembre 2019, la nouvelle première qui, elle, sera significativement différente, et, en bout de course, le nouveau baccalauréat au cours de l'année scolaire 2020-2021.

Les échéances sont claires, serrées peut-être, mais elles nous laissent le temps de travailler, dans le souci du bien commun, et en nous mobilisant pour tirer de la réforme tout ce qu'elle peut contenir de fructueux.

GLOBALEMENT, LA RÉFORME COMPORTE DE NOMBREUX ASPECTS POSITIFS
Il était nécessaire de réformer le baccalauréat.

Pas d'abord du fait de son coût : après tout, s'il répondait pleinement à ses objectifs, la question de son poids budgétaire me paraîtrait somme toute assez seconde... Mais plutôt pour trois raisons majeures : son absence totale de lien avec l'enseignement supérieur, son contenu issu d'une sédimentation historique non raisonnée, et son alourdissement dénué de sens.

Mécaniquement, une réforme de l'examen ne pouvait qu'entraîner avec elle une réorganisation du lycée. Le besoin se faisait en effet de plus en plus pressant de sortir de la logique en silos des filières, de la culture du « tout S » qui n'était que trop fréquemment du « faux S », et d'un cloisonnement des disciplines peu propice à l'appropriation du sens des savoirs par les lycéens.

À ce double égard, j'observe que, sur bien des points, la réforme va dans le sens de ce que l'Enseignement catholique appelle de ses vœux depuis des années, en particulier dans tout ce qui concerne la prise en compte de la diversité des profils et des projets, l'assouplissement des parcours, l'investissement humain et horaire en matière d'accompagnement à l'orientation, ou encore l'articulation entre le bac – 3 et le bac + 3.

« Donner chair à la notion de continuum enseignement secondaire / enseignement supérieur »

En effet, les éléments intéressants ne manquent pas, et ils témoignent d'une réelle cohérence les uns par rapport aux autres :

- En lycée général, la fin des filières (1), au profit d'une plus grande personnalisation des parcours, ouvre la voie à un accueil plus réel de la pluralité des compétences et – cela me paraît essentiel – fait davantage de place à l'envie, au plaisir d'apprendre, au sens du travail fourni.
- Les horaires spécifiques dévolus à l'orientation peuvent permettre, s'ils sont bien mis en œuvre, une valorisation réelle de cette (relative...) modularité.
- L'instauration d'une part de contrôle continu (en fait, compte tenu de ce qui est prévu, il serait plus rigoureux de parler de contrôle en cours de formation) libère le baccalauréat de sa dimension « couperet », pour à l'inverse le situer comme une étape dans un chemin de formation.
- Pareillement, l'introduction d'une nouvelle épreuve orale élargit le spectre des attendus en fin de lycée, et doit enrichir en cela les compétences des lycéens.
- Au même titre que cette épreuve orale, plusieurs spécialités prévues par la réforme renforcent le dialogue des disciplines les unes avec les autres, un dialogue qui consolide la construction d'une véritable culture (songeons également à cette nouveauté que va constituer l'enseignement des « Humanités scientifiques et numériques »).
- Tout ceci donne chair, ou du moins peut vraiment donner chair, à la notion de continuum enseignement secondaire / enseignement supérieur, tout en nous invitant opportunément à sortir du débat un peu vain consistant à savoir si le baccalauréat marque d'abord la fin du secondaire ou d'abord le début du supérieur.
- Enfin, le maintien de la voie technologique dans le cadre d'un baccalauréat réformé contribue lui aussi à l'équilibre global du dispositif.

DEMEURENT TOUTEFOIS, ET C'EST BIEN NORMAL, DES QUESTIONS OU DES POINTS DE VIGILANCE

Certaines interrogations fréquemment exprimées ces derniers jours ne me semblent pas vraiment ou pas totalement pertinentes :

- Ici ou là, l'on évoque la « fin du baccalauréat national ».

En réalité, nous savons tous qu'à l'heure actuelle les responsables des filières sélectives étudient les dossiers de candidature bien avant les épreuves du bac, et que lorsqu'ils analysent les bulletins scolaires des élèves, ils apprécient les notes en fonction du nom du lycée d'origine... Dans sa configuration présente, la portée nationale du bac ne saute donc pas aux yeux. Demain, les épreuves organisées dans le cadre du contrôle continu reposeront sur une banque de sujets nationaux accompagnés de grilles d'évaluation précises, et par ailleurs les notes du bac pourront être prises en compte dans l'accès au supérieur, lui conférant ainsi une portée beaucoup plus effective : n'y a-t-il pas là une procédure plus respectueuse des jeunes ?...

- D'autres, ou les mêmes, pointent un risque de « creusement des inégalités »

Oui, le risque existe. Mais la réforme sera ce que nous ferons d'elle ! Si nous nous donnons les moyens de bien l'accompagner, en veillant tout particulièrement, et donc prioritairement, à ceux de nos élèves qui ne bénéficient pas d'un environnement social et culturel porteur, elle pourra produire de la personnalisation dans un commun préservé. Par exemple, à celles et ceux qui redoutent l'épreuve orale pour les lycéens issus des milieux défavorisés, je voudrais répondre qu'il relève précisément des missions de l'école que de les aider à développer les compétences, et toutes les compétences, qui leur seront nécessaires (2) ...

Le moins que l'on puisse dire est que le menu unique et son cortège d'orientation formatée n'ont pas franchement fait leurs preuves en matière de lutte contre les inégalités : il me semble à l'inverse que plus de diversité peut ouvrir à plus d'équité et à plus d'égalité.

En revanche, différents points seront bel et bien à clarifier. Par exemple, et de manière non exhaustive :

- Qu'en sera-t-il demain du baccalauréat professionnel et, plus largement, de la formation par la voie professionnelle ? Tous les jeunes méritent la même attention, et donc tous les parcours le même intérêt.
- Quels qu'en soient les éléments, qui ne sont pas encore arrêtés à l'heure où j'écris, c'est à l'aune de sa cohérence d'ensemble que s'appréciera la politique mise en œuvre.
- Quelle place sera faite aux baccalauréats généraux préparés dans les lycées agricoles ? L'on peut aisément imaginer qu'ils auront l'opportunité de proposer la nouvelle spécialité « écologie, Agronomie et Territoires » : mais devront-ils se limiter à cette seule possibilité ou, comme cela semble évidemment souhaitable, auront-ils accès à un choix plus diversifié ?
- En ce qui concerne cette même spécialité, mais aussi pour ce qui est de l'enseignement des « Humanités scientifiques et numériques » : quels en seront les contenus, et quels professeurs les enseigneront-ils ?
- L'épreuve orale de terminale prévoit trois examinateurs, dont l'un issu de l'extérieur : qui le nommera ? Sur quels critères ? Avec quel accompagnement, quelle formation ?
- Quel coefficient sera-t-il affecté aux différentes disciplines dans la pondération globale de l'examen ? La réforme scellera-t-elle la fin de notre tradition de la compensation, son atténuation, ou son maintien ?
- Le fait que ces questions, et bien d'autres encore, ne soient pas tranchées constitue selon moi un signe encourageant. J'y vois la marque d'une réforme qui se construit pas à pas, en faisant place au dialogue et à la concertation.

Dans cette mise en place progressive, différents points de vigilance devront à mes yeux faire l'objet d'une attention toute particulière :

- En premier lieu, je tiens à fortement souligner la nécessité de ne pas tomber dans les mêmes travers que ceux qui ont pu accompagner le déploiement de la réforme du collège, et peu ou prou en dénaturer le sens. Souhaitons notamment que le décret à venir ne réduise pas la portée des intentions initiales, et que les circulaires d'application ne limitent pas à leur tour celle du décret ! Il est en effet bien des formes de dirigisme, voire de caporalisme local, dont l'école française gagnerait profondément à se défaire. L'un des atouts majeurs de la réforme du baccalauréat et du lycée réside dans sa volonté de faire place à la diversité des jeunes : cela suppose une réelle souplesse de fonctionnement et une véritable marge de manœuvre pour les initiatives locales, dès lors qu'elles se conçoivent dans un cadre régulé, avec la concertation (y compris la concertation interne à chaque établissement) et l'évaluation requises.

Très concrètement, cela pose notamment la question de la latitude dont jouiront ou non les lycées dans l'offre de spécialisations qu'ils pourront proposer. Je n'ose imaginer qu'ici ou là des responsables rectoraux puissent vouloir imposer à nos lycées des choix qui restreindraient leur capacité de rayonnement ; mais nous y serons extrêmement attentifs, car il en va de l'intérêt des élèves et de leur réussite.

- En deuxième lieu, la question des modalités du contrôle continu (ou du contrôle en cours de formation...) devra être travaillée avec soin. Au prétexte louable d'alléger l'organisation de l'examen, il ne faudrait surtout pas en arriver à un simple « glissement » de son poids vers des équipes au quotidien inconsidérément alourdi...
- Par ailleurs, si la volonté d'un engagement significatif sur le terrain de l'accompagnement à l'orientation appelle mon adhésion la plus entière, je note qu'à l'évidence cela nécessitera un important investissement (dans tous les sens du terme) en matière de formation des acteurs comme du point de vue de l'information proposée aux familles et du partenariat développé avec elles, avec une attention prioritaire pour les jeunes et les familles des milieux socialement et/ou culturellement moins favorisés.

Pour ce qui concerne l'Enseignement catholique, j'ajoute qu'il ne saurait se borner à une approche « technicienne » de l'orientation. C'est une démarche plus globale qu'il doit s'efforcer d'approfondir, en intégrant l'orientation scolaire à une formation au discernement, et à une éducation aux choix de vie fondée sur la notion de vocation.

Faire place à la diversité des jeunes suppose une véritable marge de manœuvre pour les initiatives locales.

Outre ces divers points de vigilance, deux regrets pourraient être formulés – quand bien même l'on peut entendre les raisons qui ont conduit aux décisions prises. D'une part, je ne suis pas certain de me réjouir du maintien de l'oral de rattrapage. La question n'est certes pas essentielle, mais il me semble qu'une procédure de rattrapage fondée sur l'analyse des bulletins scolaires du candidat aurait été plus conforme à la cohérence d'ensemble de la réforme...

D'autre part et pour les mêmes motifs, il m'aurait paru intéressant que fût creusée la piste, proposée par le rapport Mathiot, d'une organisation semestrialisée de l'année scolaire.

Je note toutefois que le ministre a précisé que les établissements qui le souhaiteraient auraient la possibilité de s'y engager : j'invite les chefs d'établissement et les équipes à y réfléchir, en s'inspirant par exemple des pratiques déjà expérimentées en lycée agricole.

QUELLES PEUVENT ÊTRE LES CONDITIONS OU LES CLEFS D'UNE RÉFORME RÉUSSIE ?

Je l'ai déjà écrit, mais je le répète délibérément : une première condition de réussite de la réforme réside à mes yeux dans le déploiement d'une plus grande place faite aux initiatives locales et à ce que l'on pourrait appeler « l'autonomie concertée », ou encore « l'autonomie régulée ».

Encore une répétition volontaire et assumée : une deuxième clef se trouve selon moi dans l'attention forte aux lycéens qui ne bénéficient pas d'un bagage et d'un environnement aidants.

Qui dit plus de souplesse, une certaine modularité, davantage de possibilités de choix, dit aussi ou peut dire aussi plus de risques de se perdre en cours de route... Charge à nous d'en avoir conscience, et de travailler à ce que la réforme profite bel et bien à tous les lycéens !

Troisième condition, tellement évidente et tellement déterminante – notamment au vu de ce qui précède – que trois mots suffisent à l'évoquer : la nécessité cruciale d'un investissement significatif sur le terrain de la formation des équipes, tant en termes de formation initiale qu'en matière de formation continue et d'accompagnement des acteurs.

Développer en France une véritable culture collective de la formation tout au long de la vie.

Enfin, et là se situe selon moi l'essentiel, une quatrième et très décisive clef serait à chercher du côté des futurs nouveaux programmes.

Il me paraît en effet déterminant qu'ils s'ancrent clairement dans une logique de construction et de validation progressives des acquis, qu'ils favorisent le dialogue des disciplines et non leur cloisonnement, et qu'ils privilégient l'appropriation véritable des savoirs par les élèves plutôt que le traitement coûte que coûte d'une suite de points à franchir comme autant d'obstacles dans un concours hippique.

Ceci s'avère d'autant plus important que nous nous trouvons confrontés à une sorte de paradoxe : d'une part, il relève aujourd'hui du lieu commun que de souligner le fait qu'un jeune entrant dans la vie active changera plusieurs fois de métier au cours de son parcours professionnel ; mais, d'autre part, la réforme du baccalauréat et du lycée entend à bon droit mieux préparer les élèves à leur réussite dans le supérieur, et, pour ce faire, elle tend à renforcer la spécialisation progressive en première et en terminale.

Je ne conçois qu'un seul moyen de faire en sorte que ce paradoxe devienne une tension féconde, et non une impasse : veiller à ce que les programmes ne se cristallisent pas sur les seules connaissances, mais qu'ils insistent tout autant sur les questions de méthode, de réflexion, d'aptitude au travail collaboratif, de capacité à l'initiative, à l'esprit de recherche, à la prise de risque.

Si tel est le cas, et c'est bien sûr ce que j'appelle de mes vœux, alors pourra enfin se développer en France une véritable culture collective de la formation tout au long de la vie : l'avenir de nos jeunes, et donc celui de notre pays, sont à ce prix. »

Pascal Balmand
Secrétaire général de l'Enseignement catholique

(1) à condition que le travail de composition des classes soit mené de sorte à permettre un brassage des élèves, et non leur regroupement en fonction des spécialités. L'exercice comporte certes une part de complexité, notamment du point de vue de l'organisation des emplois du temps, mais son intérêt éducatif et pédagogique me semble nettement supérieur à sa difficulté.

(2) à cet égard, il faudra certainement préciser rapidement les attendus, les modalités et les critères d'évaluation de cette épreuve orale, afin de réduire au maximum les risques d'accentuation des inégalités qu'elle pourrait éventuellement susciter.

« Le sénateur de l'Isère Michel Savin juge « inacceptable » la suppression de l'option sport au bac » – placegrenet.fr – 21 novembre 2018

FIL INFO – L'option Éducation physique et sportive (EPS) ne devrait plus permettre aux lycéens de bénéficier de points bonus dans le nouveau format du baccalauréat à partir de 2021. Une décision qui ne passe pas pour Michel Savin, sénateur (LR) de l'Isère, qui a interrogé le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer mardi 20 novembre lors des questions au Sénat.

Quelle place aura le sport dans le futur baccalauréat à partir de 2021 ? Dans un entretien accordé au Journal du dimanche (JDD) paru fin septembre, le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer laissait entendre que le latin et le grec seraient « les deux seules options qui rapporter[ai]ent des points bonus dans le nouveau baccalauréat ». Ce ne serait donc plus le cas du sport et des arts, notamment.

« Cette réforme est inacceptable », selon le sénateur isérois

Michel Savin, sénateur (LR) de l'Isère et président du groupe d'études sur les pratiques sportives et les grands événements sportifs, estime, par voie de communiqué, que « cette réforme est inacceptable, alors que le gouvernement appelle de ses vœux une Nation française plus sportive avec un objectif de 3 millions de nouveaux pratiquants ». Et alors que la France, souligne-t-il, va accueillir les Jeux olympiques et paralympiques en 2024. L'ancien maire de Domène dit regretter que « seules les langues anciennes puissent rapporter des points bonus au baccalauréat, et non les arts et le sport, alors que ces disciplines permettent à nombre de lycéens de s'épanouir pleinement dans leur scolarité ».

Lors de la séance des questions au Sénat mardi 20 novembre, Michel Savin a donc interrogé le ministre de l'Éducation nationale sur les raisons de la suppression de l'option sport, mais aussi des arts, dans le futur bac.

Jean-Michel Blanquer : « L'évaluation de l'EPS se fera dans le cadre du contrôle continu »

« Le ministère accorde une attention particulière au développement de l'éducation physique et sportive », lui a répondu Jean-Michel Blanquer. [...] « La réforme du lycée et du baccalauréat garantit pour chaque élève un enseignement commun de deux heures d'éducation physique et sportive et propose un enseignement optionnel de trois heures. C'est beaucoup plus que les langues anciennes. »

Toutefois, le sport devrait bien être supprimé de l'examen final du bac. « Cela ne signifie pas quelque chose en défaveur des options mais nous avons voulu revaloriser le latin et le grec en France, a expliqué le ministre de l'Éducation nationale. L'évaluation de l'EPS se fera dans le cadre du contrôle continu. »

« Sur le terrain, les difficultés du chantier de la réforme » - Violaine Morin - Le Monde – 22 novembre 2018

Choix des spécialités, enseignement des matières transversales et de l'informatique...
Beaucoup de questions restent en suspens

Il est 19h30 ce lundi soir dans le réfectoire du lycée Louis-Jouvet, à Taverny (Val d'Oise). Une foule de parents d'élèves de seconde a pris place dans la cantine pour une réunion d'information sur le « nouveau lycée » dont leurs enfants seront les premiers cobayes. Une réunion pas comme les autres, puisque le ministre de l'éducation, Jean-Michel Blanquer, est venu en personne présenter la réforme du lycée. Les parents ont l'air inquiet, car l'heure du choix approche : quelles spécialités seront proposées dans leur lycée ? Comment savoir laquelle sera exigée pour entrer à Sciences Po ou en médecine ? Comment s'assurer qu'on dispose du niveau requis pour suivre la spécialité mathématiques, alors que les filières S et ES vont disparaître ?

A la fin de la réunion, beaucoup de questions restent sans réponses : la « carte des spécialités », qui doit répartir l'offre de cours sur plusieurs lycées, n'étant pas arrêtée, le lycée Louis-Jouvet est certain de proposer les sept spécialités « de base » qui seront offertes partout (histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, physique-chimie, mathématiques, humanités, littérature et philosophie, langues, sciences de la vie et de la terre, sciences économiques et sociales), mais n'en sait pas plus sur le reste. Yolande Baeta, déléguée FCPE et parent d'un élève de seconde, a tenté d'interpeller le ministre en dénonçant une « réforme précipitée ». « *Les parents sont inquiets, les profs ne sont au courant de rien, et nous non plus* », s'indigne-t-elle à la fin de la réunion.

Partout ailleurs, les mêmes questions se posent, parents et enseignant s'inquiètent de ne pas en savoir plus. A Marseille, tel professeur rapporte n'avoir eu « aucune réunion » avec l'équipe enseignante, et encore moins avec les parents. Tout au plus se parle-t-on de la réforme en salle des profs, où l'on se demande comment les élèves de seconde pourront réfléchir à leurs vœux d'orientation, qui se feront au conseil de classe du 2^{ème} trimestre, sans même savoir quels enseignements seront proposés dans leur lycée.

Des calendriers qui divergent

Pour la carte définitive des spécialités, en effet, les calendriers divergent, ce qui n'aide pas à rassurer les familles : dans l'académie de Versailles, où se trouve le lycée de Taverny, elle ne sera pas finalisée avant janvier 2019. A Aix-Marseille, elle devrait l'être dans quelques jours... Les proviseurs ont pu « faire remonter » des demandes après s'être coordonnés avec les autres chefs d'établissement du même « bassin », c'est-à-dire formant un réseau d'établissements à distance raisonnable les uns des autres. Le tout, en tenant compte des spécificités territoriales. « *Nous avons décidé, après concertation, de proposer une carte indépendante des autres lycées du coin*, explique par exemple Pascale Le Flem, proviseure du lycée de Redon, une commune de 9000 habitants en Ille-et-Vilaine. Nous n'avons pas le choix, car le plus proche est à 30 kilomètres. » Dans les établissements situés en ville, les élèves se déplaçaient déjà pour certaines options : la nouvelle carte des spécialités pourrait généraliser ce principe, même si rien n'indique, pour l'instant, jusqu'à quel point les élèves seront libres de combiner les différentes matières.

Quid de la fameuse spécialité « numérique et sciences informatiques », emblématique de ce baccalauréat du « nouveau monde », qui pourrait être plébiscitée par les élèves ? Sa mise en œuvre pourrait relever de la gageure. Selon une source bien informée, la question inquiète la direction générale de l'enseignement scolaire : « *l'informatique* » n'est pas une discipline du lycée général à ce jour, et si elle est dispensée dans certaines séries technologiques, les établissements n'auront pas tous le vivier d'enseignants pour couvrir la demande. Dans certaines académies –à Nantes, par exemple- le rectorat a demandé aux proviseurs de s'assurer, avant de demander la spécialité informatique, d'avoir des professeurs prêts à se former en nombre suffisant. Sans compter les moyens en locaux et en matériel. « *Cette spécialité correspond à un besoin de la société de demain et sa création est une bonne nouvelle, juge Xavier Chartrain, proviseur du lycée de Blain (Loire-Atlantique), mais je n'ai pas les locaux pour l'ouvrir.* »

Du côté des enseignants, le casse-tête ne fait que commencer. Les professeurs qui devront enseigner les matières transversales comme « humanités, littérature et philosophie » ou « histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques » se demandent encore comment s'organiser. « *Aucun temps de concertation n'est prévu, s'indigne Denis Saygili, professeur de philosophie à Taverny. On ne sait pas si on devra se répartir le temps de cours à 50-50, ou bien s'il faudra se répartir les notions.* » Sans cadrage national, les enseignants craignent qu'un rapport de force se mette en place entre les différentes disciplines.

« Ce que disent les professeurs des projets présentés » - Le Monde - 22 novembre 2018

L'histoire-géographie, le français et les sciences économiques et sociales sont les disciplines les plus sujettes à débat

Une transformation des enseignements doit accompagner la refonte des filières du lycée général. Le Monde a choisi d'analyser les projets de programmes dans trois matières qui font débat au sein de la communauté enseignante. Si, dans chaque cas, les professeurs se réjouissent de certaines nouveautés, d'autres choix sont largement critiqués. Décryptage.

Un programme d'histoire centré sur le politique.

Facilement soupçonné d'alimenter le « roman national », le programme d'histoire est souvent pris dans des enjeux politiques, et cette nouvelle mouture ne dérogera pas à la règle. Alors que l'année de seconde s'achève actuellement par la Révolution -qui passe souvent à la trappe, faute de temps-, l'année de première commence au début du XIX^{ème} siècle et court jusqu'à la seconde guerre mondiale, avec des entrées thématiques très larges, comme « Le siècle des totalitarismes » ou encore « Les Français et la République ». A l'intérieur de chaque thématique, on trouve des chapitres problématisés, par exemple « Une République, trois Républiques », sur la construction républicaine en France, ou bien « Genèse et affirmation des régimes totalitaires (soviétique, fasciste et nazi) ». Le nouveau programme de 1^{ère} prévoit de couvrir l'histoire, principalement française, de la Révolution à la première guerre mondiale, avec des intitulés plus descriptifs comme « La difficile entrée dans l'âge démocratique : la II^{ème} République et le Second Empire » ou bien « La mise en œuvre du projet républicain » (jusqu'en 1914).

Pour les professeurs interrogés, cet enseignement est trop chronologique et centré sur l'histoire de la nation. « *Il n'y a pratiquement que des entrées en histoire politique*, regrette Stéphane Rio, professeur d'histoire à Marseille, *alors que l'on sait que celle-ci est facilement abstraite et qu'on y perd vite les élèves* ».

Ce programme « *donne l'impression que l'on a voulu lui donner un sens, et ce sens, c'est la construction de la France* », s'inquiète Florent Ternisien, enseignant à Bondy (Seine-Saint-Denis). Ainsi le chapitre sur Rome et Athènes, en classe de seconde, « *vise à rappeler que l'Antiquité méditerranéenne est le creuset de l'Europe* » précise le projet mis en ligne par le Conseil supérieur des programmes.

En géographie, l'actuel programme de première est réputé fastidieux, même s'il a été allégé en 2012. Si on n'y trouve plus « Les espaces de production agricole en lien avec les marchés européens et mondiaux », sont toujours au programme « Les dynamiques des espaces productifs dans la mondialisation », ou encore « Les territoires ultramarins de l'Union européenne et leur développement ». Désormais, les différents chapitres comme la métropolisation, la production, ou la ruralité devront proposer des recentrages géographiques sur la France. Un changement d'échelle un peu difficile à intégrer dans chaque chapitre, mais néanmoins fécond, jugent les enseignants.

En français, célébration du génie national.

Le programme de français, matière évaluée par une épreuve du bac à la fin de la première, sera également transformé. Sur deux ans, les élèves verront toujours les quatre grands « genres » littéraires que sont la poésie, le théâtre, le roman et l'argumentation, organisés dans des périodes chronologiques larges comme « La poésie du Moyen Âge au XVIIIe siècle », au programme de seconde. Mais le sujet d'invention est supprimé de l'épreuve écrite du baccalauréat et des œuvres imposées, destinées à être réutilisées dans la dissertation, seront au programme en première. Un « carnet de lecture » tenu à jour par l'élève jusqu'au bac devrait également apparaître ; il servira à alimenter un dossier documentaire présenté à l'oral.

La progression chronologique rappelle un peu « *le Lagarde et Michard* », concède Aude Paul, enseignante à Bobigny (Seine-Saint-Denis), en référence au célèbre manuel de littérature française considéré aujourd'hui comme vieillot, avec sa progression par siècles et sa glorification du génie national. « *Tout ce qui est problématique est mis de côté, c'est un programme de célébration. Or, le français n'est pas une matière pour célébrer, mais pour interroger* », observe-t-elle.

Pour les ouvrages imposés, les enseignantes interrogées craignent que les choix suivent la même pente que le reste du programme, soit des œuvres obligatoires « *très patrimoniales* », note Ingrid Benel, professeure de français à Sarcelles (Val d'Oise), qui comprend cependant la volonté de reprendre les choses en main. Jusqu'à présent, les enseignants déterminent une série de textes sur lesquels l'élève peut être interrogé à l'oral. « *Lors de la session 2018, j'ai vu des listes composées uniquement d'auteurs du XXe siècle. Ce n'est pas suffisamment ambitieux* », estime-t-elle.

En SES, microéconomie et manque de pluralisme

En sciences économiques et sociales (SES), le projet de programme de seconde, comme celui de spécialité en première, est dominé par la microéconomie. Contacté par Le Monde, Philippe Aghion, économiste proche d'Emmanuel Macron qui a piloté l'écriture des programmes, défend une entrée dans les disciplines par les modèles et la microéconomie, qui doit permettre aux élèves d'avoir une « *boîte à outils dans chaque discipline* » avant de « *croiser les regards* ». L'économiste rappelle par ailleurs que le programme de terminale, qui n'a pas encore été communiqué, sera consacré en majeure partie à la macroéconomie. « *Mais nos élèves ont besoin de maîtriser la microéconomie avant de comprendre les grands enjeux* », martèle-t-il.

Néanmoins, les projets de programmes font grincer des dents, à tel point que plusieurs associations d'enseignants et de chercheurs ont demandé leur réécriture complète. Depuis de nombreuses années, une partie des professeurs d'économie du lycée s'émeuvent de cette prédominance de la microéconomie, mais le nouveau programme est jugé « *particulièrement technique* ». Pour Camille Aymard, enseignante en SES à Stains (Seine Saint-Denis), c'est « *mal connaître* » les intérêts des élèves. « *Ils ne vont pas comprendre de quoi on leur parle. Il faut commencer par des questions concrètes comme le chômage, et leur montrer des outils ensuite. Ce sont des programmes très politiques, centrés sur l'économie de marché* », déplore-t-elle. En spécialité SES en première, trois chapitres seront consacrés au marché.

« *C'est comme si on voulait parler de la société sans entrer dedans* », résume Cloé Gobert, enseignante à Arras (Pas-de-Calais). La notion de classes sociales ne sera pas vue avant la terminale, de sorte que, « *au bout de deux ans de SES, les élèves ne sauront pas ce qu'est un employé ou un cadre* », regrette Camille Aymard. Des choix qui paraissent neutres mais ne le sont pas, selon les deux enseignantes. La faible part de thèmes transversaux rendrait impossible le dialogue entre les différentes matières (économie, sociologie, sciences politiques), au profit d'une orthodoxie théorique et au détriment d'un pluralisme cher aux enseignants. « Les théories hétérodoxes font plus de place à cette intersection, rappelle Cloé Gobert. On nous pousse à présenter des vérités de tout temps, alors qu'elles doivent être replacées dans un contexte historique et croisées avec d'autres approches. »

Onze groupes d'experts pour l'enseignement professionnel

Le Conseil supérieur des programmes a annoncé, lundi 19 novembre, avoir missionné onze groupes d'experts – soit une centaine de personnes – pour réécrire les programmes des enseignements généraux de la voie professionnelle. La réforme concerne, à la rentrée 2019, la classe de 2^{de} et les classes de CAP. Parmi les professionnels missionnés figurent des professeurs exerçant en lycée professionnel ou polyvalent, dans l'enseignement supérieur ainsi que des inspecteurs. Sont concernés le français, l'histoire-géographie, l'enseignement moral et civique, les maths, les sciences physiques et chimiques, les arts appliqués et cultures artistiques, les langues vivantes étrangères, l'EPS, la prévention-santé-environnement, l'économie-gestion et l'économie-droit. Ces projets de programmes devront être finalisés au premier trimestre 2019 et, comme pour le lycée général, progressivement mis en ligne sur le site du ministère. La réflexion débutera ensuite pour les classes de 1^{re} et terminale.

« Réforme du lycée : questions sur la nouvelle liberté de choix » - Le Figaro – 19 décembre 2018

En supprimant les filières L, ES et S, le ministre de l'Éducation entend améliorer l'orientation. Les élèves choisiront dès janvier parmi les nouvelles spécialités.

Plus de liberté, plus de choix mais aussi plus de responsabilités en vue pour les lycéens. La dernière réforme du lycée, qui débouchera sur un bac remanié, a mis le feu aux poudres. Depuis trois semaines, profitant du climat social éruptif, le syndicat de gauche UNL a appelé les lycéens à descendre dans la rue, au motif que cette nouvelle organisation « *ne pourra pas assurer une offre raisonnable et équitable sur tout le territoire* ». Elle ne le peut pas aujourd'hui, pourrait-on lui rétorquer... Les petits lycées des zones rurales ou périurbaines seront encore plus désavantagés par rapport aux gros lycées en termes d'offre éducative, assure le syndicat, relayant aussi une inquiétude enseignante. Dans « *mon lycée isolé de petite ville sont officieusement prévus six enseignements de spécialité dits « classiques » contre douze possibles. Pas de lettres-philosophie en perspective. C'est la mort de la voie « littéraire » dans mon coin de province...* », craint Pierre Jacolino, professeur de lettres. Ailleurs, ce sont les professeurs de sciences et vie de la Terre qui pensent mourir au détriment de la physique. La guéguerre des spécialités fait rage, comme pour chaque changement au sein de l'Éducation nationale.

Si cette réforme suscite tant de remous, c'est parce qu'elle remanie le lycée en profondeur. Bien plus que les précédentes retouches apportées par Luc Chatel en 2010. Imaginez-vous, l'espace d'un instant, dans la peau d'un lycéen... Quelles « spécialités » choisiriez-vous pour votre futur baccalauréat ? Arts et informatique ? Langues étrangères et sciences économiques ? Avec la réforme du bac orchestrée par le ministre Blanquer, les séries sont appelées à disparaître. Finies les filières S, ES et L trop « *enfermantes* ». Place aux envies des élèves, au lycée « à la carte », à l'individualisation des parcours. C'est en tout cas le message que Jean-Michel Blanquer veut faire passer à travers sa réforme, qui entrera en application en classe de première dès l'an prochain, pour un baccalauréat nouvelle formule en 2021. Ces spécialités sont censées être davantage en cohérences avec les « attendus » que les universités ou les classes préparatoires exigent dans Parcoursup depuis 2018.

Premiers concernés par cette petite révolution ? Les actuels élèves de seconde qui, cette année, sont appelés à choisir trois spécialités – sur une liste de douze – pour la classe de première. En terminale, ils n'en conserveront ensuite que deux. Un choix qui angoisse tout autant les familles que les professeurs. Les premières, qui regardent déjà du côté des études supérieures, ne veulent pas se tromper. Les seconds craignent de ne pas figurer au rang des disciplines les plus populaires...

Accroissement des inégalités

Pour ajouter aux inquiétudes, le calendrier de la réforme est court. A la demande du ministre, qui entend « *rassurer les familles* », les académies ont dû finaliser leur carte des spécialités à toute vitesse en cette fin décembre. Les chefs d'établissement font le point cette semaine sur les spécialités qu'ils sont en mesure de proposer. L'académie de Lille était l'une des premières à avoir arrêté sa carte afin, explique-t-elle, de « *donner rapidement de la visibilité aux familles. Les élèves devront formuler quatre à cinq vœux de spécialités à la fin du second trimestre* ». Toutes les spécialités seront-elles disponibles ? Le lycée sera-t-il vraiment à la carte ? Certains jeunes devront-ils changer d'établissement ? D'accord pour faire du théâtre ici, pas d'accord pour sciences numériques là... Le ministère a bien précisé qu'au moins sept spécialités qualifiées de « *classiques* » doivent pouvoir être accessibles pour chaque lycéen de la voie générale dans un périmètre « *raisonnable* ». Les sciences de l'ingénieur ou le numérique n'en font par exemple pas partie alors que l'histoire-géographie est considéré comme une spécialité « *classique* ». Une logique qui répond aussi à la pénurie de professeurs de sciences et de mathématiques...

Les opposants à la réforme craignent un choix trop précoce, avec des études supérieures « *qui commenceront dès la seconde avec ce choix de spécialités constituant des filières pré-universitaires* ». Ils craignent aussi un accroissement des inégalités géographiques : les spécialités seront « *ciblées et sélectives dans les centres-villes ; à faibles débouchées, voire de relégation, ailleurs* ». Jean-Michel Blanquer estime à l'inverse que cette réforme permettra de mieux préparer les lycéens à l'enseignement supérieur, alors que quatre sur dix échouent après une première année d'études. Encore faudra-t-il qu'il passe outre un risque, habituel dans ce ministère, celui du détricotage des réformes. Par confort, les lycées pourraient recréer des filières. D'aucuns le disent déjà à mi-mot...

« Dans la salle des profs, les interrogations fusent » - Le Figaro - 19 décembre 2018

Partagés entre fatalisme, agacement et un peu d'espoir malgré tout, une vingtaine d'enseignant étaient réunis, ce vendredi matin, dans la « salle des profs » du lycée Sainte-Geneviève à Paris, dans le VI^e arrondissement. Ils sont en première ligne pour répondre aux incessantes demandes de rendez-vous des parents et aux inquiétudes des élèves face à la réforme du lycée. « *Nous sommes la génération crash test* », entendent-ils régulièrement au sein de ce petit établissement catholique flirtant avec les 100% de réussite au bac mais bien moins élitiste que son fameux voisin Stanislas. « *Le fait d'avoir le choix plaît aux élèves. On prendra davantage en compte leurs goûts. Mais ils sont inquiets de ne pas être sur des rails comme avec les anciennes filières. On leur demande d'être adultes bien tôt. A 15 ans, je ne savais pas ce que je voulais faire !* » explique une professeure de français, approuvée par ses collègues. « *Une fois de plus, c'est une réforme pensée pour supprimer des postes d'enseignants* » estime Florian, professeur d'espagnol.

Un point de vue partagé dans cette salle où les professeurs se retrouvent pour corriger des copies, prendre un café ou déjeuner. « *Notre spécialité est sur la sellette. Les élèves scientifiques préféreront choisir mathématiques et physique-chimie en terminale et laisseront tomber la biologie, moins porteuse dans le supérieur* », anticipent ainsi les deux professeurs de sciences de la vie et de la terre, sûrs de perdre un poste. La réforme mise essentiellement sur le français et les mathématiques au détriment des autres matières, entend-on : « *Le gouvernement supprime la filière S mais par sécurité, les familles la recréeront et prendront des maths jusqu'à plus soif. C'est la valeur refuge !* » Des rendez-vous qui se multiplient avec les parents, c'est surtout l'angoisse qui ressort : « *Nous n'avons aucune visibilité sur le post-bac. Nous ne savons pas quels enseignements de spécialité il faudra choisir pour aller dans telle formation. Or nos lycéens de seconde doivent se déterminer dès janvier.* »

Avec potentiellement 58 combinaisons possibles de spécialités dans leur lycée, contre trois filières aujourd'hui, les enseignants anticipent par ailleurs un emploi du temps moins confortable. Ce sera sans doute plus difficile d'obtenir une demi-journée de libre. Et ils devront « *être plus présents au sein de l'établissement... sans la moindre augmentation évidemment* ».

L'emploi du temps ne « *devrait pas être complètement figé* », rassure toutefois Xavier Mancel. Le directeur a demandé au rectorat de Paris huit spécialités sur les douze possibles, dont la très attractive spécialité « art », très demandée à Paris. Comme beaucoup d'établissements en France, il n'a pas les ressources humaines pour mettre en place « sciences de l'ingénieur » et « sciences du numérique ». Et il n'a pas demandé « Langues et cultures de l'Antiquité » : « *Quel élève en France souhaite faire six heures de latin et grec par semaine en terminale, à part à Henri-IV et à Stanislas ? Cette spécialité a été créée pour faire plaisir aux profs de lettres.* » Son établissement, lui, doit surtout répondre au choix des familles : « *A la différence du public, les élèves ne sont pas obligés de venir chez nous. Ce n'est jamais acquis d'avance.* »

De fait, la réforme inquiète tout particulièrement les petits lycées privés et publics qui ne peuvent pas offrir toutes les spécialités. Et qui risquent de connaître une concurrence accrue. Être « petit » impose de sacrifier des options, de l'accompagnement et des dédoublements, explique le directeur. Quant aux familles, elles vont sans doute, dans un premier temps, recréer par leur choix les anciennes filières « *par sécurité* » pense-t-il : maths, physique, sciences de la vie et de la terre (SVT) pour la filière S (scientifique) et maths, histoire, géopolitique pour la filière ES (économique). Ces choix « *ultra-classiques* » risquent de tuer la réforme. « *Contrairement à beaucoup de mes collègues d'établissements élitistes, je ne proposerai pas de menus préconstruits recréant des filières.* » De fait, à côté, le chef d'établissement du lycée Stanislas, François Jubert, confirme qu'il proposera des menus préétablis pour « *guider* » les élèves vers des « *choix cohérents* ». Celui de Sainte-Geneviève tentera de proposer 45 triplettes sur les 58 possibles : « *Le binôme arts et biologie est impossible par exemple, car les cours se dérouleront en même temps. Ceci dit, à part un élève intéressé par le dessin animalier, qui peut faire ce choix ?* »

Au lycée public Paul-Eluard de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), gros établissement de 1900 élèves accueillant une population très populaire, une bonne partie des enseignants est défavorable au libre choix, parce que leurs élèves sont issus de familles « *pas franchement au fait des subtilités de l'enseignement supérieur* ». Il va falloir « *aider les parents car ces dizaines de menus sont difficiles à lire* », disent-ils. L'an prochain, le lycée comptera huit classes de première à trente-cinq élèves au lieu de neuf classes à effectifs plus réduits. Une conséquence de la réforme. « *Nous sommes dans le flou car nous n'avons pas de vrai lien avec le supérieur. Que dire aux élèves qui veulent aller en prépa scientifique ? Faut-il qu'ils gardent la spécialité sciences de l'ingénieur ?* », raconte le proviseur Bruno Bobkiewicz.

Contrairement à Sainte-Geneviève, grâce à sa taille, l'établissement devrait pouvoir offrir presque toutes les spécialités, y compris « *sciences du numérique* » pour lesquels des professeurs de mathématiques sont prêts à se former. Même s'il devra se résoudre à deux suppressions de postes, la réforme semble malgré tout intéressante au proviseur, à condition qu'elle « *permette d'individualiser davantage les parcours. Un élève qui veut devenir architecte devrait pouvoir désormais choisir art et mathématiques* ».

« Réforme du bac : démêler le vrai du faux » - bfmtv.com – 19 décembre 2018

La réforme du baccalauréat, et notamment la disparition des séries L, S et ES, inquiète. Plusieurs points crispent l'opinion, que BFMTV tente de comprendre et d'expliquer.

La réforme du baccalauréat entre en place dès la rentrée scolaire 2019, mais de nombreuses questions et doutes circulent encore et inquiètent élèves, parents et professeurs. BFMTV répond aux critiques et interrogations de ceux qui restent interloqués devant ce nouveau baccalauréat.

"Le système des spécialités va discriminer certains lycéens"

- **VRAI, mais pas forcément plus qu'aujourd'hui.**

Dès début 2019, les actuels élèves de seconde devront choisir trois spécialités, parmi 12 matières, pour leur rentrée en première, puis deux à leur rentrée en terminale, à partir de 2020. Les lycées devraient en proposer au moins sept, de base. Puis, selon leurs possibilités, ils pourront enseigner les autres. Mais la répartition de ces spécialités en France fait craindre une augmentation des discriminations territoriales.

Globalement, les lycées qui proposaient déjà plus d'options que les autres continueront, et vice-versa. "Les cartes des spécialités par académies [qui ont commencé à être publiées mardi] correspondent peu ou prou à ce qui existait déjà" explique Samuel Cywie, porte-parole de la PEEP, Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public. "Il n'y a pas de surprise, les équipes de professeurs sont déjà formées" aux options qui étaient précédemment proposées dans leurs établissements.

Aujourd'hui, sur 4.400 lycées en France, 600 ne peuvent pas proposer toutes les filières du baccalauréat général (L, ES et S), a rappelé le ministre de l'Éducation Jean-Michel Blanquer sur BFMTV mardi. "Demain ils seront autour de 300 à ne pas avoir les sept spécialités, autrement dit on aura fait un progrès par rapport à ce qu'il y a avant", assure le ministre. Le ministère de l'Éducation propose également des conventions entre établissements pour que les élèves puissent suivre l'option de leur choix.

"On ne sait pas quelle spécialité choisir pour intégrer les études supérieures désirées"

- **A VÉRIFIER, une fois la réforme en place**

Pour faire médecine, vaut-il mieux choisir Maths/Physique, Physique/ SVT ou Maths/ SVT? "Pour ceux qui veulent faire Sciences Po, il faudra choisir 'géopolitique', c'est quasiment évident, mais pour d'autres orientations, c'est plus flou", explique Samuel Cywie. Les chemins habituels qui mènent aux études supérieures sont pour le moment incertains, pour les lycéens, comme pour les universités.

"Pas mal d'universités vont essayer d'ouvrir le champ des recrutements", explique le porte-parole de la PEEP, mais pour le moment, "je pense que les jeunes vont essayer de recréer les séries S, L et ES. On verra dans 3/4 ans, quand les comportements auront véritablement changé", et que les universités auront affiné leur sélection avec ce nouveau système.

"Le baccalauréat sera plus local que national"

- **FAUX**

La nouvelle note du baccalauréat sera composée à 60% du contrôle final, et à 40% du contrôle continu. Sur ces 40%, 30% correspondent à ce qui était anciennement des bacs blancs - et qui seront désormais des examens officiels -, 10% aux notes courantes. Ce nouveau système fait craindre la naissance d'injustices dans les notations : selon si l'élève vient d'un lycée plus sévère, il aura de moins bonnes notes et donc un résultat final à l'examen moins bon.

Sur BFMTV mardi, Jean-Michel Blanquer a assuré que les sujets lors des examens, seront corrigés par d'autres professeurs, et "anonymisés, avec des banques de sujets nationales, de façon à garantir une objectivité de la correction".

"La réalité, c'est que si des élèves doivent être discriminés à travers leur établissement, ils le sont déjà", explique Bruno Bobkiewicz, secrétaire national du syndicat des personnels de direction (SNPDEN). Il rappelle au passage que Parcoursup se base principalement sur les bulletins scolaires reçus au cours de l'année, soit déjà sur une caractéristique "locale".

"Des lycéens n'auront désormais plus de cours de mathématiques"

- **FAUX, mais ils en auront beaucoup moins**

Avec l'apparition des spécialités, les mathématiques sont diluées dans la case "enseignement scientifique". Ils seront enseignés deux heures par semaine dans le tronc commun. Selon le ministre de l'Éducation, il n'y aura pas de grandes différences avec ce qui existe déjà, puisque les séries L ou ES n'avaient pas, ou peu, de mathématiques.

Mais cet enseignement restant des mathématiques semble insuffisant à certains professeurs. "En sciences humaines, on a besoin de mathématiques, d'un minimum de statistiques, de probabilités et d'études de fonctions", explique à BFMTV Thierry Patinaux, professeur de mathématiques, qui se désole du délaissement de cette matière.

En parallèle, la spécialité mathématiques qui sera proposée va être très exigeante : "Là, le programme est orienté pour des physiciens, ou des futurs professeurs de mathématiques", explique Thierry Patinaux, qui craint que seuls les profils très scientifiques puissent choisir et réussir dans cette matière. Le ministère de l'Éducation réfléchit actuellement à proposer en Terminale une option mathématiques pour ceux qui voudraient avoir plus que des bases.

Les choix de spécialisation se font trop tôt

- **Pas plus qu'auparavant**

Avec ce système, les élèves devront, en seconde, choisir trois spécialités. Jusque-là, ils devaient déjà décider quelle série (L, S ou ES), ils souhaitaient intégrer par la suite dès la seconde. Mais certains s'effraient de cette forte spécialisation aussi tôt: "Les études supérieures commencent désormais dès la seconde avec ce choix des spécialités", déclare Pierre-Yves Duwoye, ancien secrétaire général du ministère de l'Éducation nationale, dans *Le Figaro*.

"Il y a évidemment tout un travail à mener pour bien conseiller les élèves, c'est un vrai enjeu", explique Bruno Bobkiewicz, "les professeurs principaux et les psychologues de l'Éducation nationale ont un rôle fondamental" sur ce sujet. Toutefois, un certain flou règne encore autour de la méthode à adopter, "pour l'instant on tâtonne", déclare le proviseur du lycée Paul Eluard (Saint-Denis).